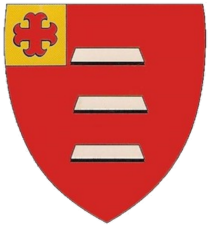


FRESNES INFOS



FRESNES LES MONTAUBAN

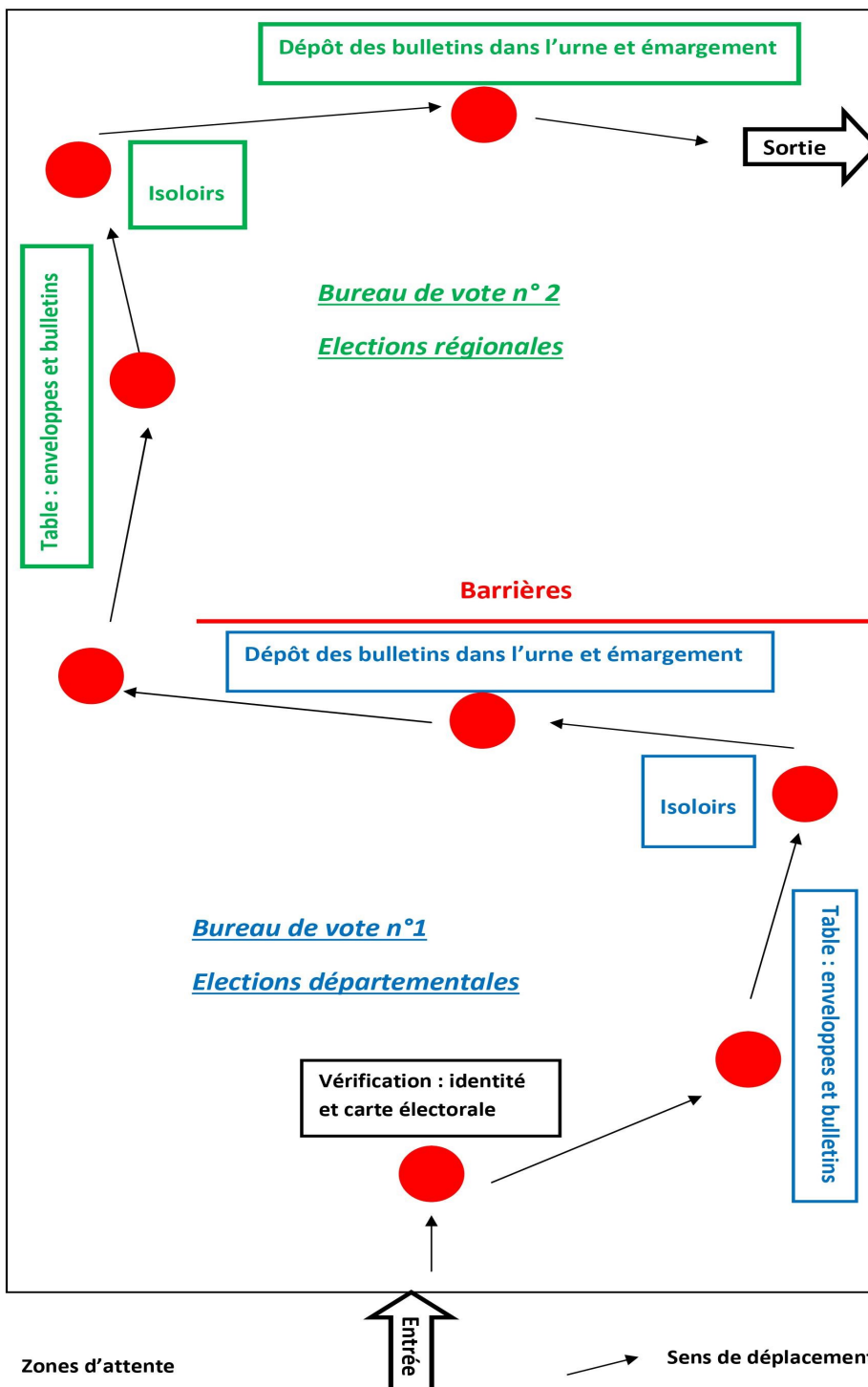


"Carrefour de l'Artois"

Numéro 289

Juin 2021

À la une... Vote à la salle des fêtes



Dans ce numéro

- Plan du bureau de vote
- Organisation du scrutin
- Offre d'emplois dans la logistique
- Cérémonie du 8 mai
- Bruits de voisinage
- La nouvelle CNI
- EHPAD Saint Joseph
- Analyse de l'eau
- Collecte des déchets

Elections des dimanches 20 et 27 juin 2021



3ème partie : focus sur l'organisation du scrutin

- Le scrutin aura lieu à la **salle des fêtes**, pour les deux élections (départementales et régionales) et pour les deux tours.
- **Les bureaux de vote ouvrent à 8 heures et ferment à 18 heures.**
- Toutes les **précautions sanitaires** sont prises pour protéger à la fois les électeurs et les assesseurs : parois séparatives, masque obligatoire pour tous, port de gants pour les assesseurs, gel hydro-alcoolique, désinfection régulière du matériel, parcours de l'électeur à **sens unique (voir page 1)**
- **Les isolements** sont placés de telle façon que les électeurs n'auront pas à toucher les rideaux.
- L'électeur doit se munir de la **dernière carte électorale** reçue (2019 ou plus récemment si vous êtes nouvel électeur dans la commune), d'une **preuve d'identité** avec photo en cas de non présentation de la carte électorale, d'un **stylo** (pour la signature de la liste d'émargement).
- L'assesseur à l'entrée peut éventuellement demander à l'électeur de **baisser son masque** en cas de non reconnaissance (consigne émanant du ministère).
- **Si vous détenez une ou deux procurations**, vous devrez effectuer le parcours une 2ème ou une 3ème fois.
- Pour ces deux élections, panacher ou rayer des noms sur les bulletins de vote n'est pas autorisé : dans ce cas, **le bulletin est nul.**
- **Le dépouillement** commence à partir de 18 heures dès la fermeture des bureaux de vote. Il est public mais très limité en nombre au vu de la crise sanitaire. Il faudra présenter un test PCR négatif de moins de 48h ou un certificat de vaccination pour y assister.

Offres d'emplois dans la logistique

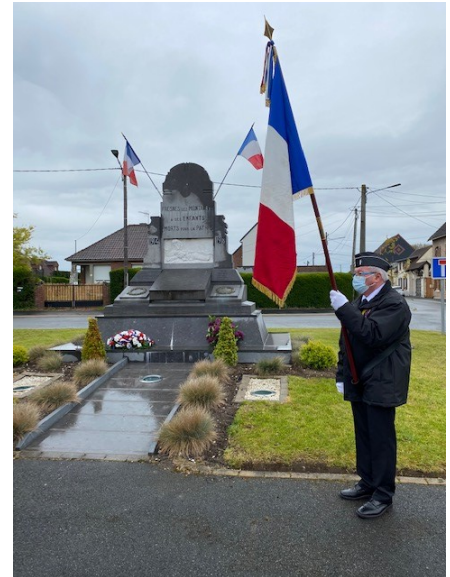
Dans le cadre de la reconversion de l'ancienne usine Stora Enso, (Brebrières / Corbehem) sous forme d'implantation d'un bâtiment logistique, un nombre important de salariés sera à recruter d'ici la fin de l'année (**embauche de 500 CDI de juin à décembre**).

Il n'est pas demandé de qualification particulière pour occuper les postes proposés. Des formations seront mises en place très rapidement par l'employeur..

Les demandeurs d'emploi, étudiants, personnes déjà en poste et intéressées par le secteur de la logistique peuvent postuler dès maintenant directement auprès de Pôle Emploi (**entreprise62512@pole-emploi.fr**) ou faire parvenir leur **CV à la Communauté de Communes Osartis-Marquion**.

Le recrutement a déjà commencé.

Cérémonie du 8 mai



La commémoration du 8 mai s'est déroulée en petit comité, comme l'exigeaient les circonstances sanitaires.

Merci à Clara, Nathan et Simon pour leur participation. C'est avec un grand sérieux qu'ils ont déposé la gerbe au pied du monument aux morts de la commune.

Merci à notre fidèle porte-drapeau Christian Cailleaux pour sa présence.

Bruits de voisinage - conflits de voisinage

Les lois et les arrêtés existent pour faciliter les rapports entre voisins : c'est pour cela que les textes autorisent ou interdisent. Les bons rapports de voisinage, c'est aussi l'indulgence que nous pouvons éprouver entre voisins.

Les bruits de voisinage concernent les bruits de comportement pouvant causer un **trouble anormal** de voisinage. Il s'agit de bruits occasionnés de **façon continue** par une **personne** (cris, fête...) ou un **objet** (instruments de musique, chaîne hifi, téléviseur, outils de bricolage, tondeuses, taille-haie, tronçonneuse, débroussailleur, perceuse, scies électriques, bétonneuse, pétards, feux d'artifice, appareils électroménager ...) ou un **animal** (aboiements...)

Le conseil municipal qui s'est tenu le mardi 25 mai 2021 a modifié l'arrêté du 2 mai 2018 pour tenir compte des personnes travaillant également le samedi.

Les activités citées ci-dessus peuvent être effectuées :

- **Les jours ouvrables** (lundi au vendredi) de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures.
- **Le samedi** de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures.
- **Les dimanches** de 10 heures à midi.

Elles restent néanmoins interdites les jours fériés ainsi que les dimanches de Pâques et de Pentecôte.

Ce nouvel arrêté a été signé et affiché par Madame le Maire et entre **en vigueur le 1^{er} juin 2021**.

La nouvelle carte d'identité nationale

Entre le 17 mai et le 28 juin 2021, la nouvelle carte d'identité sera généralisée sur l'ensemble du territoire : format carte bancaire, mesures de sécurité innovantes, visuel modernisé (avec les symboles de la République).

La validité de cette nouvelle carte est de 10 ans.

Les anciennes cartes d'identité restent valables.

Un nouveau lieu pour faire établir les cartes d'identité et passeports :

- **mairie de Vitry-en-Artois (sur rendez-vous)**



EHPAD Saint Joseph à Vitry-en-Artois

Depuis le 1er février 2021, un accueil de jour se fait au sein d'une unité dédiée, la place Saint-Martin, avec une équipe spécifique.

Cet accueil permet à une personne âgée vivant à domicile, de bénéficier, une ou plusieurs fois par semaine, d'activités thérapeutiques et psychosociales adaptées à ses besoins et des animations favorisant le lien social du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 16 heures 30.

Renseignements auprès du secrétariat de l'EHPAD (141 rue de Quiéry 62490 Vitry-en-Artois) :

- Par téléphone (**03 21 50 72 00**) ou par mail (secretariat-saintjoseph@alliance-ehpad.fr)

Analyse de l'eau

Suite à l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2012 concernant la teneur en ions perchlorates, l'eau de réseau à Fresnes-lès-Montauban est soumise à la restriction d'usage et ne doit pas être consommée par les nourrissons de moins de 6 mois.

Dernier relevé : taux de Nitrates = **37,0 mg/l** (Norme 50 mg/l)

Collecte des déchets

Vous trouverez ci-joint le calendrier de collecte des déchets qui vous a été distribué en début d'année..... Au cas-où vous l'auriez égaré.

IPNS - ne pas jeter sur la voie publique

Nous contacter

MAIRIE

1, rue de l'Eglise

62490 FRESNES LES MONTANBAN

☎ 03 21 50 21 21

✉ mairie@fresneslesmontauban.fr

@ www.fresneslesmontauban.fr